



REGISTRES COMPTABLES ET ARCHIVES URBAINES : BOLOGNE DE LA FIN DU XIII^E SIECLE AU DEBUT DU XIV^E SIECLE

Marco Conti

Abstract:

Dans la présente contribution nous observerons de près la production des registres comptables de la ville. Nous mettrons en évidence les registres conçus pour être archivés et leurs caractéristiques propres. Puis, à travers l'étude des statuts de la commune, nous montrerons les caractéristiques des lieux de conservation de la ville et leurs évolutions de la fin du XIII^e siècle à la moitié du XIV^e siècle.

[Bologna; archives; pouvoir; comptabilité]

In this paper we will take a close look at the production of the city's accounting registers, highlighting those intended to be archived and their specific characteristics. Then, through the study of the city's statutes, we will show the characteristics of the city's storage sites and their evolution from the end of the 13th century to the mid-14th century.

[Bologna; civic authority; accounting; archives]

doi: <https://doi.org/10.6092/issn.2533-2325/12925>

REGISTRES COMPTABLES ET ARCHIVES URBAINES : BOLOGNE DE LA FIN DU XIII^E SIECLE AU DEBUT DU XIV^E SIECLE

MARCO CONTI

A partir du XIII^e siècle, avec la “révolution documentaire” définie par Maire Vigueur¹, la production d’écrits dans les villes italiennes augmente de manière exponentielle. L’administration urbaine devient de plus en plus complexe et à chaque action administrative correspond une trace écrite². L’abondance de cette production nécessite d’opérer, d’une part, une certaine sélection de la documentation afin de pouvoir la conserver, et d’autre part, une organisation précise des lieux de conservation.

La question de l’archivage à l’époque médiévale a intéressé davantage les historiens ces dernières décennies, avec une multiplication importante des travaux dédiés principalement aux lieux d’archivage, aux conditions de conservation et aux inventaires³. Depuis le début du XX^e siècle, les archives médiévales de la ville de Bologne

¹ J.-C. Maire Vigueur, *Révolution documentaire et révolution scripturaire : le cas de l’Italie Médiévale*, pp. 177-185.

² H. Keller, K. Grubmüller, N. Staubach (a cura di), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter ; Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, ; A. Petrucci, *Writers and Readers in Medieval Italy. Studies in the History of Written Culture*; R. Britnell, *Pragmatic Literacy, East and West, 1200-1330*; A. Fossier, J. Petitjean, C. Revest (a cura di), *Écritures grises. Les instruments de travail administratifs en Europe méridionale (XIIe-XVIIe siècles)*. Pour une bibliographie sur la notion d’écriture pragmatique en Europe voir : *L’écriture pragmatique. Un concept d’histoire médiévale à l’échelle européenne*.

³ Par exemple : P. Cammarosano, *Tradizione documentaria e storia cittadina. Introduzione al Caleffo vecchio del Comune di Siena*, p. 64 ; G. Milani, M. Vallerani, *Esperienza grafica e cultura notarile a Bologna tra Due e Trecento*, pp. 311-336 ; F. Klein, *Costruzione dello stato e costruzione di archivio : ordinamenti delle scritture della Repubblica fiorentina a metà Quattrocento*, pp. 1-31 ; G. Biscione (a cura di), *Statuti del Comune di Firenze nell’Archivio di Stato. Tradizione archivistica e ordinamenti*, pp. 133-187 ; G. M. Varanini, *Public written records*, pp. 387-389 ; P. Chastang, *La ville, le gouvernement et l’écrit à Montpellier (XIIe-XIVe siècle). Essai d’histoire sociale*, pp. 229-271 ; F. De Vivo, A. Guidi, A. Silvestri (a cura di), *Archivi e archivisti in Italia tra Medioevo ed età moderna* ; A. Guidi, *The Florentine archives in transition : government, warfare and communication (1289-1530 ca)*, pp. 458-479 ; A. Lemonde, *De l’inventaire de 1277 à celui de 1346 : l’évolution du statut de l’archive dans la principauté delphinale*, pp. 225-238.

ont été au cœur notamment des recherches d'Albano Sorbelli, puis de celles de Gina Fasoli et Giorgio Cencetti⁴ et plus récemment des recherches de Armando Antonelli, Massimo Giansante, Giorgio Tamba, Diana Tura et d'autres encore⁵.

Bologne est une des villes les plus étudiées de l'époque médiévale en raison des importantes sources conservées à l'Archivio di Stato de Bologna. Pour ces raisons Bologna offre un terrain d'étude particulièrement propice à l'approche de sources moins étudiées comme celles de nature comptable⁶.

Dans notre contribution, nous étudierons les documents relatifs à la comptabilité. Nous reviendrons sur la genèse de ces écritures de trésorerie pour comprendre quels documents étaient conservés et ceux qui étaient destinés à être écartés. Nous expliquerons la logique de cet archivage de la fin du XIII^e siècle au début des années 1330, soit au moment de l'apogée du gouvernement du *Popolo*, de nouveau à la tête de la commune après le seigneur Bertrand du Pouget⁷.

Dans un premier temps, nous examinerons les registres comptables de la ville et en particulier ceux destinés aux archives. Dans un deuxième temps, nous étudierons les statuts de la ville qui nous donnent des informations sur les lieux de conservation de ces

⁴ G. Fasoli, *Due inventari degli archivi del comune di Bologna, nel sec. XIII*, pp. 173-277 ; G. Cencetti, *Camera Actorum Communis Bononiae*, pp. 87-120 ; G. Cencetti, *I precedenti storici dell'Archivio notarile a Bologna*.

⁵ G. Tamba, *La formazione del fondo notarile dell'Archivio di Stato di Bologna e la figura di Giovanni Masini*, pp. 42-66 ; I. Zanni Rosiello (a cura di), *Archivio di stato di Bologna* ; A. Romiti, *L'Armarium Communis della camera actorum di Bologna. L'inventariazione archivistica nel XIII secolo* ; I. Zanni Rosiello (a cura di), *L'Archivio di Stato di Bologna* ; C. Binchi, T. Di Zio (a cura di), *Storia, archivi, amministrazione. . Atti delle giornate di studio in onore di Isabella Zanni Rosiello* ; M. Giansante, G. Tamba, D. Tura (a cura di), *Camera actorum. L'archivio del Comune di Bologna dal XIII al XVIII secolo* ; D. Tura, *La conservazione della memoria cittadina : breve storia dell'Archivio di Stato di Bologna e della sua documentazione* ; G. Tamba, *Da forza di governo a burocrazia. La trasformazione dei notai a Bologna nel sec. XIV*, pp. 203-238 ; M. Giansante (a cura di), *Documenti, archivi, storie della città. Quattro digressioni bolognesi fra Medioevo ed Età moderna* ; M. Giansante (a cura di), *I Memoriali del Comune di Bologna. Storia, diritto, letteratura* ; M. Giansante, *Il Comune medievale alle origini dell'Archivio di Stato di Bologna. Mito, fonti, erudizione* ; A. Antonelli, *Sistema documentario, tradizione archivistica e ideologia di popolo nel Trecento*.

⁶ Concernant une partie de la documentation comptable voir : G. Orlandelli, *Gli uffici economici e finanziari del comune dal XII al XV secolo*.

⁷ A. Vasina, *Dal Comune verso la Signoria (1274-1334)*.

documents et sur leur évolution entre la fin du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle.

1. Tenir les registres comptables

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions rappeler qu'à la fin du XIII^e siècle, Bologne compte plus de 50 000 habitants. Grâce à son université, le *Studium Bononiensis*, qui propose une excellente formation en droit, la commune est considérée comme la " capitale du notariat médiéval ". Elle bénéficie grandement de cette université qui forme les scribes dont l'administration a besoin. C'est pourquoi Bologne représente un cas d'étude privilégié⁸.

Entre 1288 et 1350, la trésorerie et d'autres offices qui gèrent l'argent public de la ville (l'Office des gabelles, le *Dischum Ursi*, etc.⁹) tiennent trois sortes de registres comptables aux buts et caractéristiques différents : un brouillon, un livre servant à la comptabilité et un registre destiné à être archivé¹⁰.

Les brouillons possèdent tous la même mise en page : une colonne centrale et deux marges latérales. Dans la colonne, nous trouvons les indications suivantes : la date, le nom des personnes et offices impliqués (qui reçoit et verse de l'argent), la nature de l'opération. La marge de gauche ne sert qu'occasionnellement : elle donne des informations synthétiques sur le paiement. Dans la marge de droite figurent toutes les sommes dépensés ou reçues¹¹. Ni la mise en page ni

⁸ A. Hessel, *Storia della città di Bologna. 1116-1280* ; R. Dondarini, *Bologna Medievale. Nella Storia della Città* ; O. Capitani (a cura di), *Storia di Bologna*. cit. ; G. Milani, *Bologna*. Pour mettre en avant l'importance du notariat au sein de la société bolognaise et de ses institutions, Gianfranco Orlandelli (*Premessa*, p. VIII) a défini la ville de Bologne comme une " Repubblica dei notai ".

⁹ Pour la gestion de l'argent public à la fin du XIII^e siècle voir : M. Conti, *Écritures et Argent. Le contrôle des comptabilités à Bologne à la fin du XIII^e siècle*.

¹⁰ M. Conti, *Notes, comptabilités et mémoire. Élaboration des registres comptables de la trésorerie de Bologne à la fin du XIII^e siècle*. Pour les caractéristiques du *Liber expensarum* 1288, je me permets de renvoyer à mon article : M. Conti, *La spesa pubblica bolognese alla fine del XIII secolo. Prime indagini sul Liber expensarum del 1288*.

¹¹ Bologna, Archivio di Stato (dorénavant A.S.B.), *Comune, Camera, Miscellanea Tesoreria*, XXX/3, Regg. 1294-1295 et 1296. Pour les caractéristiques des registres de Trésorerie voir : M. Conti, *La documentation comptable de la commune de Bologne et ses normes (XIII^e siècle - XIV^e siècle)*.

l'écriture employée ne sont particulièrement soignées. Une rapide analyse paléographique montre que les enregistrements sont effectués par plusieurs notaires comme le confirment les différentes souscriptions. Au vu de leurs caractéristiques, ces brouillons semblent constituer un journal de la trésorerie où les différents notaires de l'office enregistrent rapidement et au fur et à mesure l'argent dépensé et encaissé.

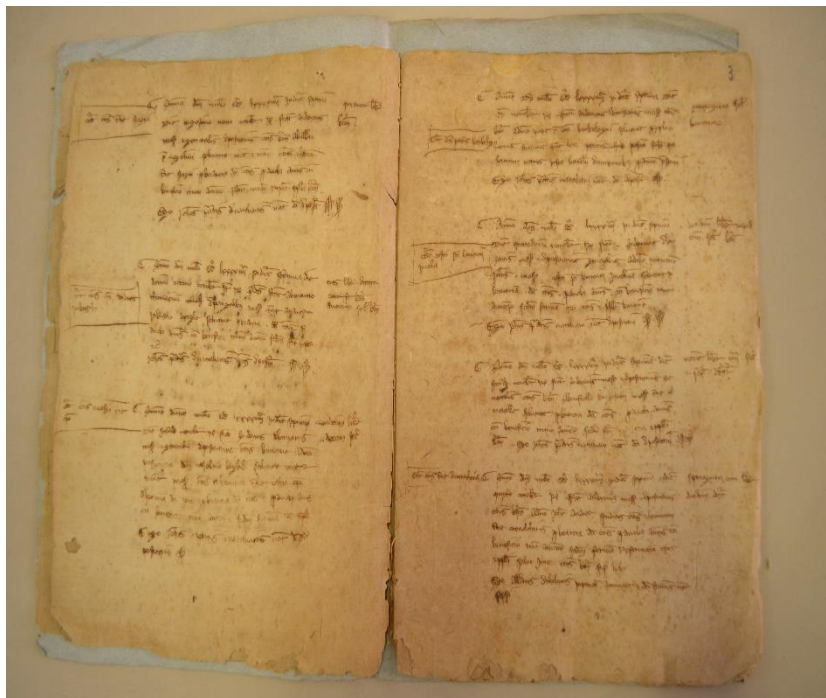


Fig.1 - A.S.B., Comune, Camera, Miscellanea Tesoreria, XXX/3, Reg. 1294-1295.

Les deuxièmes types de registres sont des documents de travail. Ils possèdent la même mise en page que les précédents, mais les caractéristiques des registres de revenus diffèrent des registres de dépenses.

Dans les registres des revenus, nous trouvons un récapitulatif des sommes du mois dans chaque folio, mais aussi un récapitulatif semestriel à la fin de chaque registre, les officiers de la ville comme le trésorier, le podestat ou le capitaine du *Popolo* restaient généralement en charge pour six mois¹². Ces informations sont ensuite transmises au juge chargé du contrôle comptable des offices et dont le travail est facilité par ces récapitulatifs. En outre, à partir des années 1290, le trésorier distingue les types de revenus¹³. Ce registre répondrait donc à ce besoin administratif¹⁴. Cette hypothèse est confirmée par un registre de 1303-1304 qui contient une annotation nous informant que ce registre a été transmis à Vilanus de Guastavillani, Iohannes de Ignatio, Romeus Pepolis et Ursus de Blanchitis, défenseurs des intérêts et des biens de la commune en tant qu'officiers chargés du contrôle comptable au cours de cette période¹⁵.

De même, les registres des dépenses présentent les paiements dans l'ordre chronologique. Le total des dépenses mensuelles figure dans chaque folio et à la fin des registres. Ces registres possèdent une autre particularité absente des registres des revenus : une numérotation des paiements sous la forme d'un chiffre romain dans la marge de gauche¹⁶. Cette numérotation indique les mandats de paiement enregistrés sur d'autres registres : les *libri preceptorum*¹⁷. Ce système facilite le contrôle comptable du juge. En outre, comme nous le verrons pour le troisième type de registres, il permet aussi de repérer rapidement les différentes informations utiles à la rédaction du procès-verbal de réception des documents dans les archives de la ville.

¹² A.S.B., *Comune, Camera del Comune, Tesoreria e Controllatore di Tesoreria, Liber introituum* 1298 n° 4bis ; *Liber introituum* 1308 n° 6 ; *Liber introituum* 1309-1310 n° 7.

¹³ G. Fasoli, P. Sella (a cura di), *Statuti di Bologna dell'anno 1288*, pp. 79-80.

¹⁴ A.S.B., *Comune, Camera del Comune, Miscellanea*, XXX/3, Reg. 1294-1295.

¹⁵ A.S.B., *Comune, Camera del Comune, Tesorerie e contrallatore di Tesoreria*, Busta 4bis, Reg. 1303-1304 ; G. Orlandelli, *Gli uffici economici e finanziari* cit., pp. VII-XLVIII.

¹⁶ A.S.B., *Comune, Camera del Comune, Tesoreria e Controllatore di Tesoreria, Liber expensarum* 1288 n° 3 et *Liber expensarum* 1296 n° 4.

¹⁷ Pour les *libri preceptorum* rédigés par les notaires du Podestat voir : A.S.B., *Comune, Governo, Curia del Podestà, Giudice al sindacato*, Busta 2-27. Pour le système d'autorisation voir : M. Conti, *Écritures et Argent* cit..

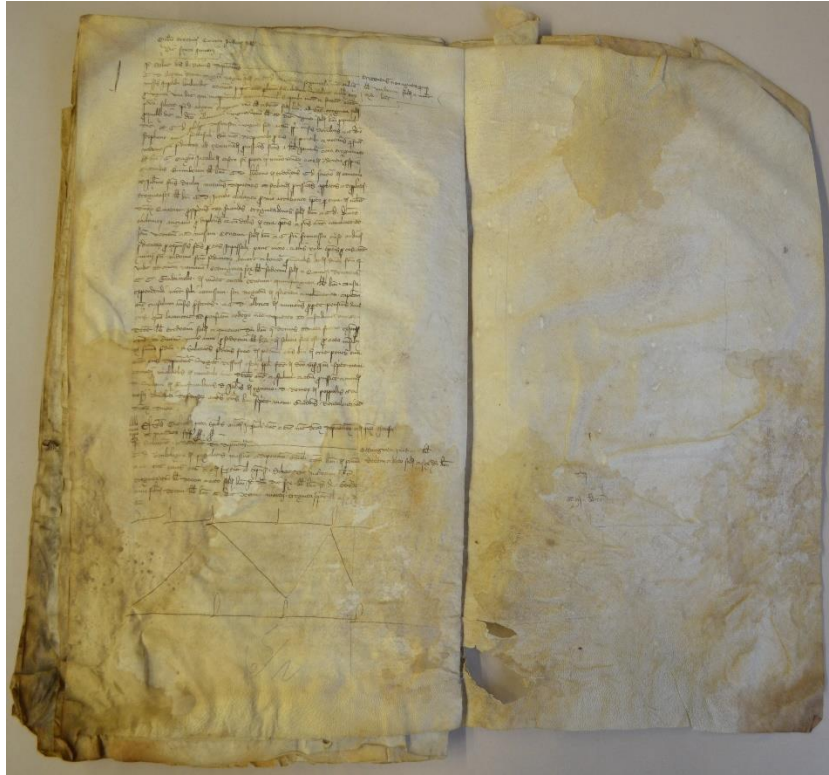


Fig. 2 - A.S.B., Comune, Camera del Comune, Tesoreria e Controllatore di Tesoreria, Liber expensarum 1303 n° 5.

Enfin, le registre des revenus de 1298, qui diffère des ouvrages précédents, représente un troisième type de registres destinés à être archivés. Il possède la même mise en page que les registres précédemment étudiés. Il est lui aussi constitué d'un assemblage de plusieurs cahiers en parchemin, mais contient, au début de chaque cahier, une indication sur le premier folio : par exemple, "*tercius quaternus .III.*", suivie de la date et du numéro d'indiction. Les enregistrements sont classés dans l'ordre chronologique. Sur le dernier folio du registre, le notaire Petrus Bonfantini, indique que le registre est composé de 34 folios (28 folios et demi rédigés, 6 vierges) où sont

enregistrés 73 paiements¹⁸. Cette note indiquerait que le registre est destiné à être archivé, car elle rappelle les procès-verbaux de dépôt dans les archives de la fin du XIII^e siècle. En effet, dans les inventaires du XIII^e siècle des archives de la ville, nous trouvons la trace de ce versement de 1299, indiqué comme suit : *Petrus domini Bonfantini Petriçoli*, notaire du trésorier, a transmis à la *camera actorum* un registre en parchemin, rédigé par *Petrus* lui-même, composé de 34 folios, dont 28 et demi-folios sont rédigés tandis que les autres ne le sont pas¹⁹.

Ce registre comptable représenterait donc une rédaction définitive destinée à être archivée. Cette procédure est confirmée par un ajout du 28 mars 1295 aux statuts de 1288 qui précise que le trésorier doit tenir deux registres sur parchemin et en consigner un à la *camera actorum*. Grâce à ce registre, nous constatons une logique dans l'archivage : la conservation d'un seul document définitif où toutes les erreurs de rédaction ou de calcul sont corrigées et qui ne contient aucune note dans la marge, y compris des notes de comptabilité utiles seulement pour l'administration²⁰. Comme nous l'avons rapidement vu, ces trois registres jouent un rôle différent au sein de l'administration communale. Chacun remplit une mission spécifique : prise de notes, enregistrement rigoureux des informations, suivi de la comptabilité, facilitation du contrôle et enfin archivage.

Un seul de ces trois registres est destiné aux archives de la ville. Après leur utilisation par l'administration, les deux autres connaissent un autre sort. Les statuts de la ville restent muets à ce sujet, mais nous pensons que l'un de ces registres était conservé par les responsables des offices dans leurs bureaux. Il représentait probablement un justificatif supplémentaire, ce qui expliquerait son arrivée jusqu'à nous. Par ailleurs, nous émettons l'hypothèse que tous les folios restés vierges

¹⁸ A.S.B., *Comune, Camera del Comune, Tesoreria e Controllatore di Tesoreria, Liber introituum* 1298 n° 4bis.

¹⁹ A. Romiti, *L'Armarium Communis* cit., p. 307.

²⁰ "...teneantur et debeant scribere introitus et expensas dicti massari in cartis pecudinis et ipsos introitus et expensas exemplare per ordinem eorum propria manu in uno alio libro cartis pecudis, scribendo quantitates per silabas, dictiones integras, et non per abreviaturam, ita quod sint duo libri eiusdem tenoris, unus quorum remaneat debeat penes dictos notarios depositarii, alter vero per dictos notarios ad cameram actorum deponatur infra unum mensem a die exitu eorum officii. Depositarius dictos introitus et expensas in suo alio libro mano propria scribere teneatur, secundum formam sui officii statuta et reformationis comunis et Populi Bononie ..."; G. Fasoli, P. Sella (a cura di), *Statuti di Bologna dell'anno 1288* cit., pp. 79-80.

dans les registres des premiers et deuxièmes types de registres étaient conservés pour servir si nécessaire de support à la transmission des mandats de paiement, à d'autres prises de notes, etc. En revanche, les registres définitifs ne subissaient apparemment pas d'autre manipulation, car les inventaires des archives indiquent le nombre de folios rédigés et laissés vierges. Les statuts de 1335 précisent que la falsification des écrits publics et la suppression de folios ou de registres tenus par les officiers communaux sont punies d'une amende d'au moins 100 livres fixée à la discrétion du podestat²¹.

2. Archiver : de la camera actorum à la camera novam librorum

Albano Sorbelli fait remonter les origines des archives de la commune de Bologne à la fin du XII^e siècle²². Cependant, les études de Gina Fasoli et Giorgio Cencetti les situent au siècle suivant. En effet, la première attestation d'un lieu d'archives publiques date de 1217 : la documentation est alors conservée chez le *massarius*, trésorier de la ville²³.

Les archives s'institutionnalisent grâce aux notaires *ad acta* (d'abord des officiers étrangers choisis par la cour du podestat, puis des officiers bolonais) qui archivent les documents publics et en fournissent des copies sur demande des habitants de la ville²⁴. Puis avec l'organisation en deux *camere*, il y avait deux notaires bolonais en charge dans chaque lieu d'archivage. Ils sont élus *ad brevia*²⁵ par le Conseil des Deux mille et reçoivent un salaire de 25 livres. Les statuts de 1288 définissent leurs tâches : la rédaction des procès-verbaux de

²¹ *Ibidem*, p. CXCVII.

²² A. Sorbelli, *Un direttore d'archivio del secolo XIV*. Giacomo Bianchetti, p. 535.

²³ G. Fasoli, *Due inventari degli archivi del Comune di Bologna* cit., pp. 173-277 ; G. Cencetti, *La Camera actorum Comunis Bononie* cit., pp. 87-120.

²⁴ A. Romiti, *L'Armarium Comunis* cit., p. XVI.

²⁵ L'élection *ad brevia* était un procédé plutôt commun à l'époque. Les électeurs, après avoir porté sur le *brevia*, petit morceau de parchemin, le nom de la personne à laquelle donner la charge, le déposaient dans un petit sachet. Ce sachet devait contenir tous les votes des électeurs, et par conséquent les noms des futurs élus. Ce système permettait de limiter la formation de groupes trop influents à l'intérieur des Offices de la ville.

dépôts d'argent vus précédemment et la vérification de l'exactitude de toutes les informations²⁶.

Si les archives de la ville sont évoquées pour la première fois dans les statuts de 1250²⁷, la *camera actorum* (les archives urbaines) est juridiquement encadrée par les statuts de 1288. La *camera actorum* était divisée en deux parties : les archives de la cour du *Popolo* (*camera actorum populi*) et celles de la cour de la commune (*camera actorum comunis*)²⁸. En effet, à Bologne, comme dans la majorité des communes italiennes, il existait une dualité institutionnelle entre le podestat et le capitaine du *Popolo*. Le podestat commande l'armée, administre la justice, préside le Conseil de la commune et fixe les taxes. Le capitaine du *Popolo* préside les conseils, dirige les milices, est responsable de l'ordre public et du tribunal devant lequel les personnes condamnées par le podestat peuvent faire appel²⁹.

Cette dualité institutionnelle était respectée aussi au niveau de l'archivage de la documentation produite. Dans la *camera actorum populi*, les archives de la documentation produite par la cour du capitaine du *Popolo*, on trouve tous les actes produits par les offices qui étaient sous la responsabilité du Capitaine du *Popolo* ainsi que tous les actes qui concernaient les corporations du *Popolo* (leurs statuts, leurs matricules). Dans la *camera actorum comunis* sont conservés tous les documents fiscaux, les actes relatifs à la politique étrangère de la commune et tous les autres documents produits par les offices sur le contrôle de la cour du podestat³⁰.

À ces deux dépôts s'ajoutent d'autres lieux de conservation externes, mais liés à la commune : les sacristies des principales églises

²⁶ G. Fasoli, *Due inventari degli archivi del Comune di Bologna* cit., p. 176 ; A. Romiti, *L'Armarium Communis* cit., p. XVI.

²⁷ G. Cencetti, *Scritti archivistici* cit., p. 261.

²⁸ A. Romiti, *L'Armarium Communis* cit., p. XV- XVIII.

²⁹ Pour l'institution communale il y un grand nombre d'études, pour une bibliographie complète voir : P. Boucheron, *Les villes d'Italie (vers 1150 - vers 1340). Historiographie, Bibliographie, Enjeux* ; G. Milani, *I comuni italiani* ; F. Menant, *L'Italie des communes (1100-1350)* ; J.-C. Maire Vigueur, E. Faini, *Il sistema politico dei comuni italiani (secoli XII-XIV)*, ; L. Tanzini, *A Consiglio. La vita politica nell'Italia comunale*.

³⁰ G. Fasoli, *Due inventari degli archivi del Comune di Bologna* cit., pp. 173-277 ; G. Cencetti, *Camera Actorum Communis Bononiae* cit., pp. 87-120 ; G. Cencetti, *I precedenti storici dell'Archivio notarile a Bologna* cit., pp. 117-124 ; D. Tura, *La camera degli atti*, p. 9. Pour ces années, seulement quelques folios ont été conservés dans la *Camera degli Atti*: A.S.B., *Comune, Camera degli Atti*, Serie I, Busta 2, Fasc. 3.

et couvents³¹. Par exemple, une copie des registres des contrats était déposée dans la cathédrale³², ou encore une copie des *Memoriali* devait être déposée dans le couvent de Saint Dominique³³.

La *camera actorum* subit une réorganisation en 1290 : les archives sont classées dans l'ordre chronologique. En 1300, en raison de la production croissante de documents administratifs et judiciaires devant être conservés, un grand nombre de caisses, sacs et étagères offrant de nouveaux rangements sont achetés³⁴. Les statuts de 1335 distinguent la *camera actorum populi* de la *camera actorum comunis*³⁵ et mentionnent la *camera nova librorum*, appelée aussi *camera nova librorum depositarius*, espace supplémentaire de conservation de la documentation. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'il s'agissait d'un lieu d'archivage plus petit que la *camera actorum populi* et la *camera actorum comunis* car un seul notaire y travaillait alors qu'il y avait deux notaires dans les deux autres³⁶. Les délibérations de la seigneurie de Bertrand du Pouget mentionnent le salaire d'un notaire de la *camera nova*³⁷, mais nous ignorons s'il s'agit de ce même Office.

Si nous nous attardons à examiner la nature de la documentation qui était conservée dans ce lieu, nous pouvons constater que ces archives étaient dédiées à la documentation fiscale et économique des offices de la ville. On y retrouve toute la documentation produite par : les trésoriers, l'Office des gabelles (qui s'occupait des impôts indirects), l'Office du sel (qui s'occupait de l'achat et de la vente du sel en ville), le

³¹ A. Hessel, *Storia della città di Bologna* cit., p. 188 ; M. Marchesini, *I Francescani a Bologna nel secolo XIII*, p. 416 ; Pour d'autres villes italiennes voir : P. Torelli, *Studi e Ricerche di Storia Giuridica e Diplomatica Comunale*, pp. 277-279.

³² G. Orlandelli, *Gli uffici economici e finanziari del comune dal XII al XV secolo* cit., pp. XVI - XVII.

³³ J.-L. Gaulin, *Le cimetière du couvent Saint-Dominique de Bologne au XIIIe siècle*, pp. 283-299.

³⁴ D. Tura, *La camera degli atti* cit., p. 12 ; Pour un exemple de réorganisation d'archives voir : P. Chastang, *La ville* cit., pp. 64-89.

³⁵ Pour connaître en détail la documentation conservée dans la *camera comunis* voir : A. L. Trombetti Budriesi (a cura di), *Lo Statuto del Comune di Bologna dell'anno 1335*, pp. 18, 116, 519, 595, 615, 651, 701, 734, 883, 888, 889, 897 ; Pour la *camera populi* : A. L. Trombetti Budriesi (a cura di), *Lo Statuto del Comune di Bologna dell'anno 1335* cit., pp. 63, 72, 75, 78, 89, 92, 96, 97, 98, 99, 227, 228, 310, 413, 538, 540, 544, 548, 549, 556, 618, 647, 758 et 1007.

³⁶ *Ibidem*, p. 122. D. Tura, *La camera degli atti* cit., p. 12.

³⁷ A.S.B., *Comune, Governo, Riformazioni e Provvigioni*, Busta 224, Reg. 44, fol. 22v.

dischum ursi (qui s'occupait des amendes, de l'évasion fiscale), etc.³⁸. Par ailleurs, le livre quatre des statuts de la ville de 1335 est consacré à la réglementation des offices précités. La commune veut donc réorganiser sa production documentaire et son archivage³⁹. Aucun inventaire de la *camera nova librorum* n'a survécu, mais nous supposons que son système d'archivage était similaire à celui de la *camera actorum*.

Nous trouvons d'autres traces de cette importante innovation en matière d'archives dans les statuts de la ville des années 1350⁴⁰. Cette innovation permet de centraliser l'archivage des écritures comptables et financières et d'améliorer les performances des institutions administratives en contrôlant le travail des officiers de la commune, en créant une mémoire comptable, etc.

Cette opération est non seulement administrative mais aussi politique, car c'est précisément en 1334, après l'éviction du légat Bertrand du Pouget de la ville de Bologne, qu'un groupe de *cambiatori*, guidé par Taddeo Pepoli, prendra la tête de la commune et de tous les organes préposés à la gestion et le contrôle de l'argent public de la ville. En outre, en raison des problèmes de financement de la dépense publique, cette élite dictera le renouvellement de la gestion des impôts directs aussi d'un point de vue documentaire. Il s'agit donc d'une période charnière pour le renouvellement du système documentaire et de l'archivage des écritures comptables de la ville, renouvellement effectué par une élite composée principalement de changeurs et prêteurs d'argent⁴¹.

Conclusion

Le cas de Bologne montre bien que chaque écriture comptable remplit un rôle administratif dans la ville, mais que seuls les registres définitifs intègrent les archives urbaines. Une production aussi massive de documentation comptable a entraîné des conséquences importantes, certes, sur l'administration mais aussi sur la nécessité d'organiser de

³⁸ A. L. Trombetti Budriesi (a cura di), *Lo Statuto del Comune di Bologna dell'anno 1335* cit., pp. 147, 148, 152, 155, 156, 167, 184, 188, 203, 211, 231, 234, 248, 251 et 272.

³⁹ *Ibidem*, pp. 92, 99 et 897.

⁴⁰ V. Braidì (a cura di), *Gli Statuti del Comune di Bologna degli anni 1352, 1357, 1376, 1389*, t. 1, pp. 87, 156 et 173.

⁴¹ Sur cette question je renvoie à : M. Conti, *Gouverner l'argent public. Finances et fiscalité à Bologne, de la commune du Peuple (1288) à la seigneurie des Visconti (1360)*, p. 192-220.

manière logique sa conservation. Ces logiques de conservation ont également un impact sur les lieux de conservation qui doivent se réorganiser, non seulement pour des raisons de place, mais surtout pour des raisons administratives et juridiques. Ces éléments marquent les premiers pas de la bureaucratisation d'une institution. Ce centre d'archives dédié à la documentation fiscale répond autant à une évolution de l'administration qu'à une claire volonté politique dictée par des hommes qui gèrent au quotidien l'argent de la commune et toute la documentation qu'il génère.

Bibliografia

Fonti primarie

Bologna, Archivio di Stato, *Comune, Camera, Miscellanea Tesoreria*, XXX/3, Regg. 1294-1295 et 1296.

Bologna, Archivio di Stato, *Comune, Camera del Comune, Miscellanea*, XXX/3, Reg. 1294-1295.

Bologna, Archivio di Stato, *Comune, Camera del Comune, Tesorerie e Controllatore di Tesoreria*, Busta 4bis, Reg. 1303-1304.

Bologna, Archivio di Stato, *Comune, Camera del Comune, Tesoreria e Controllatore di Tesoreria, Liber expensarum 1288 n° 3; Liber expensarum 1296 n° 4.*

Bologna, Archivio di Stato, *Comune, Camera del Comune, Tesoreria e Controllatore di Tesoreria, Liber introituum 1298 n° 4bis, Liber introituum 1308 n° 6; Liber introituum 1309-1310 n° 7.*

Bologna, Archivio di Stato, *Comune, Governo, Curia del Podestà, Giudice al sindacato*, Busta 2-27.

Bologna, Archivio di Stato, *Comune, Governo, Riformazioni e Provvigioni*, Busta 224, Reg. 44.

Fonti secondarie

- A. Antonelli, *Sistema documentario, tradizione archivistica e ideologia di popolo nel Trecento*, in "Archivio Storico Italiano", 128/2 (2020), p. 263-310.
- C. Binchi, T. Di Zio (a cura di), *Storia, archivi, amministrazione. Atti delle giornate di studio in onore di Isabella Zanni Rosiello*, Bologna 2004.
- G. Biscione (a cura di), *Statuti del Comune di Firenze nell'Archivio di Stato. Tradizione archivistica e ordinamenti*, Firenze 2009, pp. 133-187.
- P. Boucheron, *Les villes d'Italie (vers 1150 – vers 1340). Historiographie, Bibliographie, Enjeux*, Paris 2004.
- V. Braidì (a cura di), *Gli Statuti del Comune di Bologna degli anni 1352, 1357, 1376, 1389*, t. 1, Bologna 2002.
- R. Britnell, *Pragmatic Literacy, East and West, 1200-1330*, Woodbridge-Suffolk-Rochester 1997.
- P. Cammarosano, *Tradizione documentaria e storia cittadina. Introduzione al Caleffo vecchio del Comune di Siena*, Siena 1988.
- G. Cencetti, *Camera Actorum Communis Bononiae*, in "Archivi", 2 (1935), pp. 87-120.
- G. Cencetti, *I precedenti storici dell'Archivio notarile a Bologna*, in "Notizie degli Archivi di Stato", 3/2 (1943), pp. 117-124.
- G. Cencetti, *Scritti archivistici*, Roma 1970.
- P. Chastang, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XIIe-XIVe siècle). Essai d'histoire sociale*, Paris 2013.
- M. Conti, *Écritures et Argent. Le contrôle des comptabilités à Bologne à la fin du XIIIe siècle*, in *Gouverner les hommes, gouverner les âmes. 46e congrès de la SHMESP*, Montpellier 2015, Paris 2016.
- M. Conti, *La spesa pubblica bolognese alla fine del XIII secolo. Prime indagini sul Liber expensarum del 1288*, in "Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge", 128/2 (2016). URL : <https://mefrm.revues.org/3190>, consultato 20/02/2021.
- M. Conti, *La documentation comptable de la commune de Bologne et ses normes (XIIIe siècle - XIVe siècle)*, in M. Conti, C. Panzera (a cura di), *Écritures normées et professions (Moyen-Âge-XVIe siècle)*, Bordeaux 2019.

- M. Conti, *Gouverner l'argent public. Finances et fiscalité à Bologne, de la commune du Peuple (1288) à la seigneurie des Visconti (1360)*, Thèse de Doctorat, Université Lyon 2, Lyon 2021.
- F. De Vivo, A. Guidi, A. Silvestri (a cura di), *Archivi e archivisti in Italia tra Medioevo ed età moderna*, Roma 2015.
- R. Dondarini, *Bologna Medievale. Nella Storia della Città*, Bologna 2000.
- L'écriture pragmatique. Un concept d'histoire médiévale à l'échelle européenne*, in "Cahiers électroniques d'histoire textuelle du LAMOP", 5 (2012). URL : <http://archive-2013-2016.lamop.fr/spip.php%3Farticle772.html>, consultato il 22/02/2021.
- G. Fasoli, *Due inventari degli archivi del comune di Bologna, nel sec. XIII*, in "Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna", s. 4, vol. 23, 1933, pp. 173-277.
- G. Fasoli, P. Sella (a cura di), *Statuti di Bologna dell'anno 1288*, Città del Vaticano 1939.
- A. Fossier, J. Petitjean, C. Revest (a cura di), *Écritures grises. Les instruments de travail administratifs en Europe méridionale (XIIIe-XVIIe siècles)*, Paris 2019.
- J.-L. Gaulin, *Le cimetière du couvent Saint-Dominique de Bologne au XIIIe siècle*, in P. Boucheron, J. Chiffolleau (a cura di), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris 2000, pp.283-299.
- M. Giansante, G. Tamba, D. Tura (a cura di), *Camera actorum. L'archivio del Comune di Bologna dal XIII al XVIII secolo*, Bologna 2003.
- M. Giansante (a cura di), *Documenti, archivi, storie della città. Quattro digressioni bolognesi fra Medioevo ed Età moderna*, Bologna 2015.
- M. Giansante (a cura di), *I Memoriali del Comune di Bologna. Storia, diritto, letteratura*, Bologna 2017.
- M. Giansante, *Il Comune medievale alle origini dell'Archivio di Stato di Bologna. Mito, fonti, erudizione*, in A. Giorgi, S. Moscadelli, G. M. Varanini (a cura di), *Erudizione cittadina e fonti documentarie. Archivi e ricerca storica nell'Ottocento italiano (1840-1880)*, Reti Medievali E-Books, 2019, URL:

http://www.rm.unina.it/rmebook/index.php?mod=none_Erudizione
e, consultato il 22/02/2021.

A. Guidi, *The Florentine Archives in Transition: Government, Warfare and Communication (1289-1530 ca.)*, in "European History Quarterly", 46/3 (2016), pp. 458-479.

A. Hessel, *Storia della città di Bologna. 1116-1280*, Bologna 1975.

H. Keller, K. Grubmüller, N. Staubach (a cura di), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter; Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, Munich 1992.

F. Klein, *Costruzione dello stato e costruzione di archivio: ordinamenti delle scritture della Repubblica fiorentina a metà Quattrocento*, in "Reti Medievali Rivista", 9 (2008), pp. 1-31.

A. Lemonde, *De l'inventaire de 1277 à celui de 1346 : l'évolution du statut de l'archive dans la principauté delphinale*, in X. Hélary, J.-F. Nieus, A. Provost (a cura di), *Les archives princières, XIIe-XVe siècles*, Arras 2016, pp. 225-238.

J.-C. Maire Vigueur, *Révolution documentaire et révolution scripturaire : le cas de l'Italie Médiévale*, in "Bibliothèque de l'École des Chartes", 153/1 (1995), pp. 177-185.

J.-C. Maire Vigueur, E. Faini, *Il sistema politico dei comuni italiani (secoli XII-XIV)*, Milano 2010.

M. Marchesini, *I Francescani a Bologna nel secolo XIII*, in "Atti e memorie della Deputazione di storia patria per le province di Romagna", 49 (1998), pp. 395-450.

G. Milani, *Bologna*, Spoleto 2012.

G. Milani, *I comuni italiani*, Roma-Bari 2005.

F. Menant, *L'Italie des communes (1100-1350)*, Paris 2005.

G. Milani, M. Vallerani, *Esperienza grafica e cultura notarile a Bologna tra Due e Trecento*, in C. Binchi, T. di Zio (a cura di), *Storia, Archivi, Amministrazione. Atti delle giornate di studio in onore di Isabella Zanni Rosiello*, Roma 2004, pp. 311-336.

G. Orlandelli, *Gli uffici economici e finanziari del comune dal XII al XV secolo (inventario dell'Archivio di Stato di Bologna)*, Roma 1954.

- G. Orlandelli, *Premessa*, in R. Ferrara, V. Valentini (a cura di), *Liber sive matricula notariorum comunis Bononie (1219-1299)*, Rome 1980, pp. III-VIII.
- A. Petrucci, *Writers and Readers in Medieval Italy. Studies in the History of Written Culture*, New Haven-London 1995.
- A. Romiti, *L'Armarium Communis della camera actorum di Bologna. L'inventariazione archivistica nel XIII secolo*, Roma 1994.
- A. Sorbelli, *Un direttore d'archivio del secolo XIV. Giacomo Bianchetti*, in *Miscellanea di studi storici in onore di Giovanni Sforza*, Lucca 1920.
- G. Tamba, *La formazione del fondo notarile dell'Archivio di Stato di Bologna e la figura di Giovanni Masini*, in "Atti e memorie della Deputazione di storia patria per le province di Romagna", 37-41 (1987/1990), pp. 42-66.
- G. Tamba, *Da forza di governo a burocrazia. La trasformazione dei notai a Bologna nel sec. XIV*, in *Il notaio e la città. Essere notaio. I tempi e i luoghi (atti del convegno di studi storici, Genova 9-10 dicembre 2007)*, Milano 2009, pp. 203-238.
- L. Tanzini, *A Consiglio. La vita politica nell'Italia comunale*, Roma 2014.
- P. Torelli, *Studi e Ricerche di Storia Giuridica e Diplomatica Comunale*, Mantova 1915.
- A. L. Trombetti Budriesi (a cura di), *Lo Statuto del Comune di Bologna dell'anno 1335*, Roma 2008.
- D. Tura, *La camera degli atti*, in M. Giansante, G. Tamba, D. Tura (a cura di), *Camera Actorum. L'archivio del comune di Bologna dal XIII al XVIII secolo*, Bologna 2003, pp. 3-36.
- D. Tura, *La conservazione della memoria cittadina: breve storia dell'Archivio di Stato di Bologna e della sua documentazione*, in "Strenna storica bolognese", LVI (2006), pp. 189-229.
- A. Vasina, *Dal Comune verso la Signoria (1274-1334)*, in O. Capitani (a cura di), *Storia di Bologna, Bologna nel Medioevo*, Bologna 2007, pp. 581-652.
- G. M. Varanini, *Public Written Records*, in A. Gamberini, I. Lazzarini (a cura di), *The Italian Renaissance State*, Cambridge 2012.

I. Zanni Rosiello (a cura di), *Archivio di stato di Bologna*, in *Guida generale degli Archivi di Stato italiani*, Roma 1981, vol. I.

I. Zanni Rosiello (a cura di), *L'Archivio di Stato di Bologna*, Fiesole, 1995.